



# Bois Persan Info

**Lettre d'information du  
Syndicat de Copropriété  
du Bois Persan**

Place de Suse, 91400 ORSAY

Directeur de la Publication ⇨  
Serge GOUT, Président du  
Conseil Syndical

Diffusion ⇨  
manuelle dans les boîtes aux  
lettres + courrier ou courriel  
aux Copropriétaires non-  
résidents



Dépôt Légal : Juin 2011 –  
ISSN : 2115-3167 – Gratuit

Tout en souscrivant généralement  
au contenu des articles publiés  
dans "BP Info", le Conseil Syndical  
laisse aux Copropriétaires qui s'y  
expriment la responsabilité des  
opinions et informations émises.

**MERCI  
de prendre note de  
la nouvelle adresse  
mail du conseil  
syndical du bois  
persan.**

Il s'agit de :

**csboispersan**



**laposte.net**

Juin 2013 - numéro 23 - [csboispersan@laposte.net](mailto:csboispersan@laposte.net) - <http://leboispersan.free.fr>

*N'oubliez pas le **pique-nique** du  
Bois Persan, **dimanche 30 juin,**  
**vers 13h**, sous les chênes, sur la  
grande pelouse. Nous y partagerons nos  
recettes préférées et peut-être fera-t-il  
même beau (!).*



## **FRABAT** : répartition exercice 2012

FRABAT nous a envoyé en avril une « répartition exercice 2012 » qui n'était en fait qu'une attestation de l'état des comptes de chacun des copropriétaires au 30 décembre 2012, tel qu'il a été voté à l'AG du 12 avril 2013, et ne demandait aucun règlement car le solde inscrit en rouge représentait, à quelques euros près, le montant de l'appel de fonds de janvier 2013. A cette date (avril), les règlements de janvier n'avaient pas encore été enregistrés.

Par contre, le second appel de fonds, émis par FRABAT le 4 juin 2013, tient compte des règlements effectués en janvier, et doit être réglé par chèque libellé au nom de SDC Bois Persan, mis sous enveloppe timbrée adressée directement à Frabat, et non pas déposée dans la boîte du local syndical, qui doit être désormais réservée aux communications avec le Conseil Syndical.

## **FRABAT** : Fiche de renseignements

Beaucoup ont été étonnés des questions posées par FRABAT, y voyant une curiosité excessive. Chacun est libre d'y répondre, bien sur, mais la seule question qui demande une réponse est le nom du ou des propriétaires du lot, pour que, par exemple, la convocation à l'AG soit bien légalement adressée au(x) propriétaire (s) et non seulement à monsieur ou madame, dans le cas où les 2 membres d'un couple sont propriétaires.

## **ALARMES** de la zone industrielle

Savez-vous que chacun de nous peut appeler la police pour signaler ces alarmes intempestives? Le nombre des appels peut être un moyen de pression pour la suppression des alarmes extérieures défectueuses.

## **CLE DE L'ECHELLE**

Christophe Aussaguès (06 14 88 48 90), Serge Gout (09 50 34 34 91) et Françoise Hermel (01 69 28 61 36) en ont un exemplaire qu'ils tiennent à votre disposition, sur préavis si possible, pour éviter, entre autres, les réveils trop matinaux le week end...